

C.C.A.S.
Centre communal d'action sociale



Publié sur le site internet de la commune le : 28 mars 2023

MASSAROTTI Yves, président du C.C.A.S. de la commune de Vougy

N° CCASD2023_04

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars, à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, président, dûment convoqués.

Date de convocation : 14 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 8

Votants : 0

Quorum atteint

Secrétaire de séance :

MEMBRES	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves – Président	x	
PEPIN Nathalie	x	
BOUACHRAOUI Saïda	x	
ROGAZY Fabienne	x	
GLIÈRE Marie-Christine	x	
RUBIN-DELANCHY Christine	x	
COLLET Jean-Michel et AVOGADRO Noël	xx	

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022

Monsieur le Président présente le résultat de clôture de l'exercice 2022 comme suit :

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	0 €		0 €	0 €
Fonctionnement	7 091,94 €	0 €	10 980,57 €	18 072,51 €

Considérant l'excédent de fonctionnement de 18 072,51 €, il convient d'affecter la somme de :

- 18 072,51 € au compte 002 (recette de fonctionnement) au titre de l'excédent de fonctionnement reporté.

Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2022 comme suit :
 - affectation de 18 072,51 € au compte 002 (recette de fonctionnement – Excédent de fonctionnement reporté).

La secrétaire,



Christine RUBIN-DELANCHY

Le Président,



Yves MASSAROTTI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration du C.C.A.S.